

Conditions Générales de Vente Catégorielles pour les clients professionnels bénéficiant d'un accompagnement commercial FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS LUXEMBOURG Applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Fiducial Office Solutions commercialise par les présentes CGVC ses Produits et son Mobilier auprès de ses Clients dans le cadre de leur activité professionnelle, à l'exclusion de toute revente, sauf accord préalable de Fiducial Office Solutions.

Il est entendu entre les parties que Fiducial Office Solutions dans le cadre de son organisation commerciale omnicanale fait une distinction des prix de ses Produits et de son Mobilier entre les Clients et les Clients Internet. Cette distinction est établie au travers des critères objectifs tels que définis dans l'article 2 des présentes CGVC. A cette fin Fiducial Office Solutions peut refuser la communication des CGVC à toute personne qui n'entre pas dans la catégorie Client telle que définie à l'article 2 des présentes CGVC.

Lors de différents échanges, Fiducial Office Solutions a présenté son offre au Client. A cette occasion, le Client a pu poser toutes les questions qui lui semblaient utiles et Fiducial Office Solutions lui a exposé les conditions et modalités de vente des Produits et du Mobilier (conditions et modalités de commande, de livraison, la présentation des CGVC, etc.). Après cette présentation de l'offre, les parties sont entrées en négociation commerciale pour définir ensemble les prix des Produits et/ou Mobilier et leurs conditions et modalités de révision. En conséquence, le Client déclare avoir eu connaissance de toutes les informations déterminantes lui permettant de retenir Fiducial Office Solutions comme son fournisseur de Produits et de Mobilier.

Fiducial Office Solutions et le Client ont expressément convenu que la passation d'une Commande à Fiducial Office Solutions emporte automatiquement et de plein droit adhésion entière et sans réserve du Client aux CGVC, lesquelles prévalent sur toutes dispositions contenues dans tous autres documents (prospectus, catalogues, etc.) émanant de Fiducial Office Solutions, qui n'ont qu'une valeur indicative.

Toute stipulation ou condition figurant dans un document quelconque émanant du Client et dérogeant aux CGVC sera inopposable à Fiducial Office Solutions, sauf acceptation écrite par cette dernière. Toute tolérance de Fiducial Office Solutions au regard de l'exécution par le Client de l'une quelconque des dispositions des CGVC ne pourra être considérée comme une renonciation à ses droits pour l'avenir, les dispositions des CGVC restant pleinement en vigueur.

ARTICLE 2. DÉFINITIONS

Les termes suivants, tels qu'utilisés dans les CGVC, que ce soit au singulier ou au pluriel, auront la signification ci-après :

- Le terme « Produit » signifie les fournitures de bureau, les produits relatifs à l'environnement informatique et bureautique, le papier, les produits alimentaires, les produits services généraux, le mobilier de bureau, commercialisés par Fiducial Office Solutions dans son catalogue général intitulé « FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS » ou tout autre produit intégrant son catalogue en cours d'année.

Il est expressément mentionné que les offres listées ci-après sont exclues des présentes CGVC, faisant l'objet de contrats spécifiques pour chacune d'entre elles :

- L'offre imprimerie dont les CGVC sont consultables sur le site Internet www.fiducial-office-solutions.lu
- La prestation logistique qui fait l'objet d'un contrat spécifique
- Les offres relatives à la reprise des déchets du Client dans le cadre des activités de Fiducial Office Solutions, consultables sur le site Internet www.fiducial-office-solutions.lu.

-- le terme « Produits d'Imprimerie » signifie les produits d'impression standards ou les produits d'impression personnalisés disponibles sur commande.

-Le terme « Mobilier » signifie le mobilier de bureau figurant aux catalogues spécifiques Mobilier présentés en la matière par Fiducial Office Solutions, qui fera l'objet d'une commande par le Client,
-Le terme « Commande » signifie toute commande de Produits et/ou de Mobilier du Client, dès lors qu'elle aura été acceptée par Fiducial Office Solutions conformément aux dispositions des CGVC,
-Le terme « Client » signifie tout professionnel passant une commande de Produits ou de Mobilier auprès de Fiducial Office Solutions et bénéficiant d'un accompagnement commercial spécifique et personnalisé tel que défini ci-dessous :

- la mise à disposition d'un commercial dispensant des conseils personnalisés en fonction des besoins du client ;
- la mise à disposition d'un assistant commercial de proximité, contact privilégié, traitant de tous les aspects relatifs aux commandes ;
- la mise à disposition d'un chauffeur livreur ayant une parfaite connaissance des habitudes de livraison du client ;
- l'accès à une offre hors catalogue ;
- le bénéfice de services logistiques personnalisés.

-Le terme « Client Internet » signifie tout client professionnel, non professionnel, ou consommateur conformément aux dispositions du Code de la Consommation, utilisant comme canal d'achat le site www.fiducial-office-solutions.lu

Le Client Internet n'a pas besoin d'un accompagnement commercial spécifique et personnalisé.

-Le terme « Conditions Générales de Vente Catégorielles pour les clients professionnels bénéficiant d'un accompagnement commercial » ou « CGVC » signifie le présent document décrivant les conditions générales de vente catégorielles des Produits et du Mobilier vendus par Fiducial Office Solutions à des clients professionnels bénéficiant d'un accompagnement commercial spécifique et personnalisé.

ARTICLE 3. COMMANDES – ACCEPTATION PAR FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS – MODIFICATION DE LA COMMANDE – CESSATION – DISPONIBILITÉ DES STOCKS

La passation d'une Commande n'engagera Fiducial Office Solutions qu'après acceptation par elle de la Commande concernée par voie d'enregistrement de cette dernière, sans réserve, dans le carnet de commandes de Fiducial Office Solutions.

En outre, et sans préjudice de ce qui précède, toute première Commande de Mobilier, et/ou toute Commande de Mobilier d'un montant supérieur à 4.000 euros H.T, ne sera valablement passée qu'adossée au règlement d'un acompte de 30 % du montant HT de la Commande, avant sa passation.

Toute Commande du Client est ferme et définitive. En conséquence, toute modification de la Commande pour quelque raison que ce soit, ne sera possible qu'avec l'accord exprès et préalable de Fiducial Office Solutions.

Fiducial Office Solutions ne pourra être tenue pour responsable des erreurs dans les informations relatives à la Commande communiquée par le Client.

Le Client ne pourra en aucun cas céder le bénéfice d'une Commande sans l'accord préalable écrit de Fiducial Office Solutions.

Fiducial Office Solutions honore toute Commande dans la limite des stocks disponibles. En cas de rupture partielle ou totale d'approvisionnement, hors cas fortuit ou cas de Force Majeure tel que défini à l'article 12 des présentes, la Commande est conservée chez Fiducial Office Solutions jusqu'à réapprovisionnement. En cas d'impossibilité, Fiducial Office Solutions met tout en œuvre afin de livrer un Produit alternatif de gamme au moins équivalente, au même prix.

Conditions Générales de Vente Catégorielles pour les clients professionnels bénéficiant d'un accompagnement commercial FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS LUXEMBOURG Applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Il est précisé que les quantités de champagne sont limitées à treize (13) cartons maximum, toutes références confondues, par Commande et par Client.

Pour toute Commande hors norme, en fonction du gabarit, de la quantité ou du poids du produit à livrer, Fiducial Office Solutions pourra soumettre au préalable un devis spécifique à la validation du Client

ARTICLE 4. CONDITIONS DE LIVRAISON – TRANSFERT DES RISQUES

À moins qu'il n'en soit autrement convenu et sans préjudice des dispositions ci-après relatives au prix :

- les livraisons des Produits sont effectuées « Franco rendu au lieu qui sera désigné par le Client » ;

- les livraisons de Mobilier sont effectuées « Franco départ Usine / Entrepôt au lieu qui sera désigné par Fiducial Office Solutions.

Sans préjudice des dispositions ci-après relatives à la réserve de propriété, le Client supportera tous les risques de perte ou de dommage que pourront courir les Produits et/ou le Mobilier (et toute obligation ou responsabilité de Fiducial Office Solutions en la matière cessera), (i) en ce qui concerne les Produits, dès leur remise au premier transporteur et, (ii) en ce qui concerne le Mobilier, dès sa mise à disposition du Client « Franco départ Usine / Entrepôt au lieu désigné par Fiducial Office Solutions ».

ARTICLE 5. DELAIS DE LIVRAISON – RETARDS

Les délais de livraison de toute Commande sont donnés à titre indicatif et sans aucun engagement. En aucun cas, leur dépassement ne pourra donner lieu à retenue ou à dommages et intérêts au bénéfice du Client ni même à une annulation de la Commande au profit du Client. Fiducial Office Solutions livre exclusivement les Jours Ouvrables.

Toutefois, au cas où, le trentième (30^{ème}) jour suivant la date ultime de livraison fixée dans la Commande, le Client n'aurait toujours pas été livré, sauf en cas de force majeure ou cas fortuit mentionné à l'article 1148 du Code Civil, il aura le droit de procéder à la résiliation de la Commande, étant entendu qu'il ne pourra réclamer aucune indemnité, de quelque nature que ce soit, au titre de cette résiliation, du retard l'ayant conduit à y procéder ou autrement, la résiliation par le Client de la Commande dans le cadre des dispositions du présent article valant transaction définitive conformément aux dispositions des articles 2044 à 2058 du Code Civil.

ARTICLE 6. CONFORMITÉ – RÉCLAMATIONS – RETOURS

Les Produits et/ou le Mobilier vendus par Fiducial Office Solutions sont conformes aux normes luxembourgeoises et de l'Union Européenne.

Le Client doit, immédiatement à la livraison des Produits et/ou du Mobilier, s'assurer de la conformité de ceux-ci aux stipulations de la Commande, et ce à tous égards (état, quantité, etc.).

Toute non-conformité des Produits et/ou du Mobilier aux stipulations de la Commande doit être, à peine de déchéance, mentionnée de manière claire, précise et complète, sur le bon de livraison ou par tout moyen de télécommunication écrit, et ce au plus tard à l'expiration du deuxième (2^{ème}) Jour Ouvrable suivant le jour de la livraison des Produits et/ou du Mobilier, le Client devant, en cas d'une telle notification, mettre à la disposition de Fiducial Office Solutions tous moyens nécessaires aux fins de procéder à la constatation de la non-conformité.

Au cas où la non-conformité serait avérée, Fiducial Office Solutions, à l'exclusion de toute autre obligation ou responsabilité, livrera au Client, dans les conditions prévues dans les CGVC, un Produit et/ou Mobilier

(ou élément de ceux-ci) de remplacement, contre retour par le Client du Produit et/ou Mobilier (ou élément de ceux-ci) défectueux.

Il est expressément convenu que tout Produit et/ou Mobilier (ou tout élément de ceux-ci) qui n'aura pas fait l'objet d'une mention de non-conformité sur le bon de livraison confirmée avant l'expiration de la période de deux (2) Jours Ouvrables visée ci-dessus sera réputé conforme aux stipulations de la Commande.

En cas de non-conformité des Produits et/ou du Mobilier à la livraison de ceux-ci au Client, Fiducial Office Solutions ne sera tenue qu'aux seules obligations de remplacement visées ci-dessus, à l'exclusion de toute autre obligation ou réparation de quelque nature qu'elle soit.

Tout retour de Produit doit faire l'objet d'un accord préalable et écrit entre le Client et Fiducial Office Solutions. Tout Produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition du Client et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et risques du retour des Produits sont à la charge du Client, sauf erreur de la part de Fiducial Office Solutions.

Aucun retour ne sera accepté après un délai de trente (30) jours suivant la livraison.

Toute reprise acceptée par Fiducial Office Solutions entraînera la régularisation de la Commande par Fiducial Office Solutions au profit du Client après vérification qualitative et quantitative des Produits retournés.

Les Produits sont repris neufs, dans leur emballage d'origine, avec accessoires et documents, pochettes scellées, consommables non déballés et non utilisés.

Le mobilier de bureau du catalogue général de Fiducial Office Solutions, le Mobilier, les Produits personnalisés (tampons, imprimerie, etc.), les Produits périssables, les Produits millésimés (agendas, calendriers, etc.), le champagne, la vaisselle et les produits hors catalogue ne sont ni repris ni échangés sauf erreur de la part de Fiducial Office Solution.

ARTICLE 7. ECO-CONTRIBUTIONS ET COLLECTE DE DECHETS

Fiducial Office Solutions se conforme à la législation luxembourgeoise édictée par le ou les Ministère(s) compétent(s) en matière de déchets. Le Client est informé que le prix HT du Produit comprend le coût de la collecte et du traitement des déchets.

Le Client est invité à prendre contact avec Fiducial Office Solutions pour connaître les modalités de la collecte et du traitement de ses déchets d'équipements électriques et électroniques.

ARTICLE 8. GARANTIES – LIMITATIONS

Outre la garantie légale des vices cachés visée par les articles 1641 et suivants du Code Civil, le Client peut bénéficier de la garantie contractuelle du fabricant dans la limite des garanties accordées par le fabricant dudit Produit et/ou Mobilier.

Pour les Produits et/ou le Mobilier disposant le cas échéant d'une garantie contractuelle du fabricant, sa durée figure dans le catalogue de Fiducial Office Solutions.

Fiducial Office Solutions ne pourra être tenue pour responsable d'une quelconque défaillance du fabricant dans la mise en œuvre de cette garantie.

Nonobstant ce qui précède dans le cas où le Mobilier bénéficierait d'une garantie contractuelle de son fabricant, cette dernière ne

Conditions Générales de Vente Catégorielles pour les clients professionnels bénéficiant d'un accompagnement commercial FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS LUXEMBOURG Applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

s'appliquera que dans le cas d'une utilisation normale du Mobilier conforme à la notice d'utilisation fournie par le fabricant du Mobilier.

Fiducial Office Solutions adresse au Client des factures dématérialisées, sauf demande contraire de ce dernier.

ARTICLE 9. PRIX – CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix applicables aux Clients lors de la vente des Produits et/ou du Mobilier résultent d'une négociation commerciale. Ce sont ceux en vigueur à la date de l'acceptation de la Commande par Fiducial Office Solutions dans les conditions définies ci-dessus.

En cas d'inexécution imparfaite, le Client et Fiducial Office Solutions renoncent au bénéfice de la réduction du prix au profit du créancier de l'obligation.

La TVA dont le taux est fixé au regard du taux en vigueur au moment où a lieu le fait générateur est ajoutée au prix Hors Taxes de la Commande sur la facture.

Pour les livraisons au Luxembourg, les prix des Produits et/ou du Mobilier sont exprimés par rapport à la position :

- Concernant les Produits : « Franco rendu au lieu qui sera désigné par le Client ».

Pour toute Commande de Produits inférieure à 50 € H.T. livrée au Luxembourg une participation forfaitaire aux frais de transport d'un montant de 10,00 € H.T. sera facturée au Client.

- Concernant le Mobilier : « Franco départ Usine / Entrepôt au lieu qui sera désigné par Fiducial Office Solutions ».

Toute Commande de Mobilier fera l'objet d'un devis préalable.

Pour toute Commande inférieure ou égale à 250 € H.T., une participation forfaitaire aux frais de transport et de montage d'un montant de 50 € H.T. sera facturée au Client.

Nonobstant ce qui précède, il est entendu et compris par le Client que les livraisons sur le lieu indiqué par le Client lors de sa Commande de Mobilier ne pourront être effectuées par Fiducial Office Solutions que dans des conditions normales de livraison. C'est-à-dire notamment un accès, un stationnement et un déchargement possible sur le lieu de livraison indiqué par le Client.

Les livraisons seront effectuées au rez de chaussée du lieu indiqué par le Client dans sa Commande, ou aux étages supérieurs, sous réserve qu'ils soient accessibles par ascenseur ou monte-charges (en état de marche).

Toutefois dans le cas contraire, ou en cas de contraintes supplémentaires non spécifiées par le Client au moment de sa Commande auprès de Fiducial Office Solutions, Fiducial Office Solutions sera en capacité de réaliser ces livraisons, cependant des frais supplémentaires seront facturés au Client.

En outre, la livraison du Mobilier ne sera possible sur le lieu de livraison indiqué par le Client que si les conditions d'aménagement suivantes sont respectées : bureaux vidés et travaux terminés. Dans le cas contraire, des frais supplémentaires seront facturés au Client.

Il est entendu par le Client qu'en cas de report de la date de livraison de sa part, Fiducial Office Solutions sera en droit de facturer au Client des frais de stockage des Mobiliers dont le montant s'élève à 8€/m3/mois (tout mois entamé étant dû).

Sauf conditions particulières, le paiement de chaque Commande sera effectué par virement SEPA ou domiciliation SEPA à trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture. Aucun escompte n'est appliqué pour paiement anticipé.

En cas de domiciliation SEPA, le Client mandate expressément Fiducial Office Solutions au moyen d'un document approprié intitulé « Mandat de Domiciliation européenne SEPA », conservé par Fiducial Office Solutions conformément à la législation en vigueur, pour procéder au prélèvement de la somme facturée sur le compte bancaire correspondant aux références transmises par le Client dans le cadre du Mandat. Le Client reste régi par la Domiciliation SEPA tant qu'il ne modifie pas son mode de règlement et sous réserve d'en informer Fiducial Office Solutions au préalable. En cas de virement SEPA, Fiducial Office Solutions communiquera au Client ses coordonnées bancaires (contenant son numéro IBAN et son numéro BIC). Le Client établi au Grand-Duché de Luxembourg peut confier ses ordres SEPA à un établissement de crédit de son choix dans le pays de sa résidence ou de son siège social, les éventuels frais bancaires restant à sa charge.

Toute livraison de Produits hors Luxembourg ainsi que toute livraison de Mobilier se fait sur devis préalable de Fiducial Office Solutions.

ARTICLE 10. PAIEMENTS – RETARDS

En cas de défaut ou de retard de paiement, Fiducial Office Solutions peut suspendre toutes les Commandes en cours, sans préjudice de toutes autres voies et moyens d'action à sa disposition en regard d'un tel retard, conformément à l'article 1134-2 du Code Civil.

Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu, automatiquement et de plein droit, au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40 €) sans préjudice du droit de Fiducial Office Solutions de réclamer les frais de recouvrement réellement supportés sur présentation des justificatifs.

En outre, tout retard de paiement donnera lieu au paiement d'intérêts de retard calculés sur la base du taux prévu par la Loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard modifiée par la Loi du 29 mars 2013.

Ces intérêts de retard courent du jour suivant la date d'échéance jusqu'au paiement effectif.

Par ailleurs, le montant dû sera majoré, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une clause pénale de quinze pour-cent (15%) du montant dû, sans préjudice des éventuels frais de justice et de récupération de créances.

Enfin, quarante-huit (48) heures après une mise en demeure restée infructueuse, la Commande affectée d'un défaut ou d'un retard de paiement sera résiliée de plein droit, si bon semble à Fiducial Office Solutions, qui pourra demander la restitution des Produits et/ou du Mobilier.

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons ou pour toute autre cause deviendront immédiatement exigibles.

Le Client devra rembourser l'ensemble des frais occasionnés par la mise en œuvre des dispositions du présent article « Paiements - Retards », y compris, sans limitation, les frais de recouvrement contentieux des sommes dues, les frais de transport des Produits et/ou du Mobilier restitués, ou autres.

Conditions Générales de Vente Catégorielles pour les clients professionnels bénéficiant d'un accompagnement commercial FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS LUXEMBOURG Applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

ARTICLE 11. USAGE DES DONNÉES PERSONNELLES

Il est rappelé que les présentes CGVC n'impliquent pas que l'une des Parties procèdent pour le compte de l'autre à un traitement de données personnelles (ci-après les « Données Personnelles »). Toutefois, à compter de la signature des présents CGVC, chacune des Parties peut être amenée à recevoir ou avoir accès à des données à caractère personnel telles que les noms et prénoms, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse email de ses interlocuteurs habituels dans le cadre de la gestion de la relation commerciale et qui sont protégées par la réglementation relative à la protection des Données Personnelles comprenant les dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la Loi du 1^{er} août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données et mise en œuvre dudit règlement, ci-après ensemble la «Réglementation».

Dans le cadre des présents CGVC, chaque Partie est informée que les informations recueillies par l'autre Partie pourront faire l'objet d'un traitement, automatisé ou non, dont chaque Partie est identifiée comme Responsable de traitement.

Les finalités de ce traitement sont les suivantes :

- gestion du compte client ;
- exécuter les prestations et les obligations contractuelles conformément au Contrat ;
- gérer la relation commerciale entre Fiducial Office Solution et le Client ;
- mener les opérations relatives au suivi de la relation avec le Client ;
- proposer des services, passer des commandes, gérer les livraisons ;
- prospection commerciale ;
- transmission des Données Personnelles collectées auprès du Client vers les sociétés du Groupe Fiducial, afin que ses dernières puissent réaliser de la prospection commerciale auprès du Client et des personnes physiques concernées
- réaliser des analyses et des statistiques commerciales et marketing, et développer des outils de pilotage, de mesure et de reporting ;
- suggérer dans un cadre marketing des offres complémentaires ou promotionnelles basées sur des comportements antérieurs ou toute autre information utile ;
- envoyer des catalogues ;
- gérer les demandes d'accès, rectification, opposition, effacement, limitation et portabilité des données personnelles ;
- gérer les litiges éventuels.

Les Données Personnelles ne sont en aucun cas vendues à un tiers et sont destinées aux services internes de chaque Partie, aux sociétés de leur groupe et à leurs prestataires, sous-traitants et/ou partenaires, chaque Partie s'engageant à en assurer ou faire assurer la confidentialité conformément à la Réglementation.

Les Données Personnelles sont conservées par chaque Partie pendant la durée du Contrat augmentée des délais de prescription légale. Elles ne feront en principe l'objet d'aucun transfert en dehors du territoire de l'Union Européenne. Toutefois à titre exceptionnel, certaines données peuvent être transférées vers un pays tiers ou une organisation internationale, lorsque cela est nécessaire à l'exécution de la Commande. Dans un tel cas, les Parties prennent les dispositions nécessaires pour garantir un niveau de protection adéquat et en conformité avec la Réglementation.

Conformément à la Réglementation, les personnes physiques concernées par le traitement de leurs Données Personnelles ont un droit d'opposition pour motif légitime, d'accès et de rectification relativement aux données les concernant.

Les personnes physiques concernées ont également un droit d'effacement dans la mesure où les données ne sont pas nécessaires

à l'exécution de la Commande, à la limitation du traitement et, si applicable, de portabilité de leurs données vers un tiers le cas échéant.

Ces droits s'exercent (en joignant une copie d'un titre d'identité signé) pour Fiducial Office Solutions par courrier postal à l'adresse suivante : Fiducial Office Solutions – DPO – 38 Rue du Sergent Michel Berthet – 69338 Lyon Cedex 09 .

Il est ici précisé que chaque Partie reste propriétaire et responsable des bases de données contenant les Données Personnelles qu'elle a collectées.

Enfin, les personnes physiques concernées disposent du droit d'introduire une réclamation directement auprès de la Commission National pour la Protection des Données (CNPD) autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

ARTICLE 12. CAS FORTUIT – FORCE MAJEURE

Le cas fortuit et la force majeure donnent le droit à Fiducial Office Solutions de résilier, totalement ou partiellement, la Commande ou d'en postposer l'exécution sans délai de préavis ni dédommagement au Client.

ARTICLE 13. CONFIDENTIALITÉ

Chacune des parties s'engage à garder confidentielles, sans que cette liste ne soit exhaustive, les conditions commerciales et toutes les informations de nature technique ou financière obtenues de l'autre partie. Chacune des parties fait en sorte que son personnel ne les communique à aucune personne ou société tierce sans l'autorisation écrite et préalable de l'autre partie.

ARTICLE 14. RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION REACH

Fiducial office solutions garantit au Client qu'elle respecte les obligations qui lui incombent au titre du règlement (CE) n°1907/2006 du 18 décembre 2006 (ci-après « Règlement REACH ») en ce qui concerne le(s) Produit(s) vendu(s) au Client. Fiducial Office Solutions s'assurera, dans la limite de ses obligations au regard du Règlement REACH, que les substances contenues ou composant le Produit vendu au Client sont ou seront enregistrés dans les délais requis, par elle-même ou par un de ses fournisseurs situés en amont de la chaîne d'approvisionnement, en tenant compte des utilisations qui lui auront été communiquées.

ARTICLE 15. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Il est convenu entre Fiducial Office Solutions et le Client que la propriété des Produits et/ou du Mobilier vendus reste intégralement à Fiducial Office Solutions jusqu'à ce que le Client aura entièrement satisfait, à la satisfaction de Fiducial Office Solutions, à toutes les obligations qui lui incombent depuis la passation de la commande.

Nonobstant les dispositions ci-dessus relatives au transfert des risques, le transfert de la propriété des Produits et/ou du Mobilier au Client est subordonné au paiement intégral de leur prix et de ses accessoires (intérêts, clauses pénales, indemnités, etc). En cas de non-paiement, Fiducial Office Solutions aura le droit de reprendre les produits et/ou mobilier aux risques, périls et frais du client, et ce quarante-huit (48) heures après l'envoi d'une mise en demeure d'avoir à s'exécuter, contenant mention de l'intention d'user de la présente clause, et restée sans effet.

La présente clause de réserve de propriété restera en vigueur au regard de tout produit et/ou mobilier jusqu'à la date à laquelle le prix du Produit et/ou du Mobilier concerne et ses accessoires auront été intégralement payés, date à laquelle elle sera considérée comme levée.

Conditions Générales de Vente Catégorielles pour les clients professionnels bénéficiant d'un accompagnement commercial FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS LUXEMBOURG Applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Le Client s'engage à porter la présente clause de réserve de propriété à la connaissance de toutes personnes auxquelles il sera utile ou nécessaire de le faire pour préserver son plein effet et les intérêts de Fiducial Office Solutions.

Le Client s'engage, jusqu'à la levée de la présente clause de réserve de propriété dans les conditions visées ci-dessus, à couvrir les Produits et/ou le Mobilier concernés contre les risques nés à compter de leur livraison, et à ne pas revendre ou mettre en gage les Produits et/ou le Mobilier.

L'exercice par Fiducial Office Solutions de la revendication des Produits et/ou du Mobilier en application de la présente clause entraînera de plein droit résiliation de la commande et l'application de la clause de résiliation figurant à l'article 10 « paiements – retards » vise ci-dessus.

ARTICLE 16. NULLITÉ

L'éventuelle nullité ou invalidité de l'une des présentes dispositions n'entraîne pas la nullité des autres dispositions qui restent parfaitement valables.

ARTICLE 17. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES A LA VENTE D'ALCOOL

Conformément à la législation applicable dans le Grand Duché de Luxembourg, la vente d'alcool est réservée exclusivement à l'Acheteur majeur. L'Acheteur s'engage, au moment de la passation de sa Commande, à avoir 18 ans révolus. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération. La consommation d'alcool durant la grossesse peut occasionner des troubles causés par l'alcoolisme fœtal.

ARTICLE 18. SPÉCIFICITÉS DES COMMANDES DE PRODUITS D'IMPRIMERIE

La commande du Client devient ferme et définitive dès lors que ce dernier a validé le Bon A Tirer, ci-après dénommé « BAT ». En cas de refus du Client de signer le BAT, à compter du troisième BAT, ce dernier est facturé vingt (20) euros Toutes Taxes Comprises en sus du montant de la commande et par BAT émis.

Dans le cas où le Client souhaiterait résilier sa Commande, ce dernier sera redevable de l'ensemble des travaux effectués jusqu'à la date de résiliation de ladite Commande.

Les documents, fichiers ou de manière générale, tout élément remis par le Client à Fiducial Office Solutions en vue de la fabrication du Produit d'Imprimerie, doivent respecter les spécifications mentionnées par Fiducial Office Solutions au moment de la Commande.

Les prestations réalisées par Fiducial Office Solutions le sont selon des critères de qualité standard en matière d'imprimerie. Fiducial Office Solutions n'est soumise qu'à une obligation de moyens.

ARTICLE 19. DROIT ET LOI APPLICABLE – TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les présentes CGVC sont soumises au droit luxembourgeois. Toutes contestations relatives à la formation, à la validité, à l'exécution, à l'interprétation ou à la résiliation des présentes CGVC ou de toute commande en général seront de la compétence exclusive des tribunaux dans le ressort du siège social de Fiducial Office Solutions.